



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon
—
Collégiale Saint-Just

Numéro 105 – Février & Mars 2017 - 1 euro



AU DESERT AVEC JESUS

Bien chers fidèles,

En ce début de Carême l'Eglise nous invite à nous convertir, à nous tourner vers Dieu et à nous détacher de tout ce qui nous en éloigne !

Il n'y a donc pas de temps à perdre !

Le Christ nous invite à agir mais à le faire dans le secret, loin du regard des hommes, comme Lui-même, lorsqu'il était retiré dans le désert.

Pour nous réconcilier avec Dieu, il nous faut, accepter le dépouillement et la nudité du désert.

Par notre Carême nous allons suivre spirituellement Jésus, jeûnant et priant durant quarante jours. Nous allons faire nôtre ce temps par lequel Il s'est préparé à sa Mission, et nous y puiserons comme Lui et avec Lui l'énergie spirituelle dont nous avons besoin pour déjouer les pièges du diable dont la racine maîtresse est depuis toujours l'orgueil.

L'orgueil qui nous pousse, en effet, à méconnaître nos insuffisances, à ignorer nos fautes, à ne mettre notre confiance qu'en nous-même.

Le désert du Carême par le dépouillement et la nudité qu'il impose, nous libèrera de la séduction des apparences, de la tyrannie, de la vanité, du pouvoir du bavardage et du mensonge. Il nous conduira à une intense vie intérieure, à la recherche de la Vérité, à la contemplation des Mystères de Dieu.

Le désert par sa nudité, nous révélera notre foncière indigence, notre radicale pauvreté. Il nous conduira à nous retrouver nous-même face à l'essentiel et surtout il nous permettra de trouver dans notre pauvreté notre richesse intérieure... Il nous ouvrira à une prière d'autant plus ardente et à un abandon d'autant plus parfait que Dieu seul nous reste !

Heureux donc, ceux qui sauront jeûner de tout ce qui les distrait de la conscience de leur pauvreté et de leur petitesse, car l'immensité des richesses de Dieu est à eux !

En effet, le Carême est l'occasion que Dieu nous donne d'accueillir l'abondance et la richesse de la vie spirituelle. Si nous voulons que Dieu crée en nous un cœur nouveau, un cœur pur, capable de goûter la joie parfaite qu'Il est Lui-même, il nous faut accepter de déchirer notre vieux cœur !

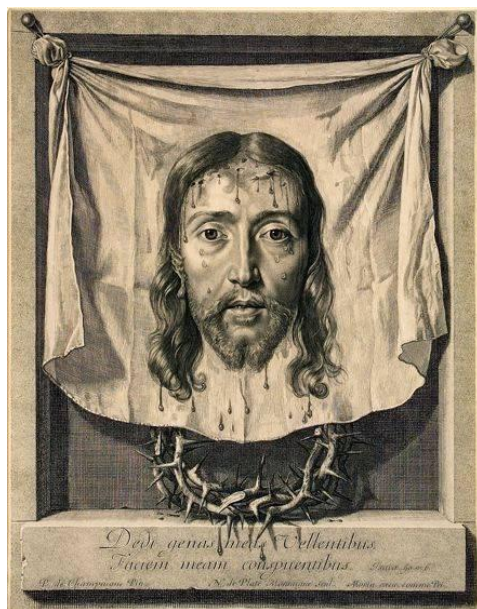
Cependant, est-il encore possible à l'homme moderne, l'homme de la civilisation technique, audio-visuelle, anthropocentrique, d'accéder à son intériorité et de demeurer en présence de Dieu dans le secret de son cœur ? En effet, comment cet homme-là pourrait-il trouver le chemin de son cœur, comment aurait-il le désir de déchirer le voile qui lui cache Dieu si ce n'est en contemplant Jésus et Jésus crucifié.

Comment ne pas avoir le cœur déchiré devant l'Amour qui souffre volontairement, afin d'expier toutes les tortures que nos manques d'amour Lui infligent ? Comment ne pas avoir le cœur déchiré de voir que la mort de Celui qui nous aime et que nous aimons est nécessaire à notre salut ?

Mes biens chers fidèles que ce temps de pénitence soit pour chacun d'entre nous l'occasion d'entrer plus profondément dans le Mystère de la Mort et de la Résurrection de Notre-Seigneur qui sera le couronnement du Carême. Par la pénitence, par la prière et par l'aumône, nous manifesterons concrètement notre désir de mener une vie nouvelle dont Dieu soit l'unique richesse et l'unique gloire.

Bon et Saint Carême à tous !

Abbé Brice Meissonnier, *fssp*,
Supérieur.



CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

Janvier & Février 2017

Mercredi 18 janvier

Nous avons le plaisir de recevoir à déjeuner le père Michel Clémencin, curé de la paroisse Saint-Irénée-Saint-Just. C'est pour nous l'occasion de lui présenter notre communauté qu'il avait déjà entre-aperçu lors de son passage pour la solennité de l'Épiphanie. La Collégiale ne lui était d'ailleurs pas inconnue, lui qui l'avait fréquentée alors qu'il n'était encore que diacre. Lors de ce déjeuner, il nous raconte ses nombreuses années en tant qu'aumônier de la communauté des Français de l'étranger. Grâce à son expérience et à ses visites dans de nombreux pays, il nous dresse un tableau très différent de l'Église et des communautés catholiques selon les continents.

Dimanche 5 février

Solennité de la Chandeleur à la Collégiale, une procession a lieu dans l'église après la bénédiction des cierges et avant la messe. Des journalistes suisses assistent à la messe au fond de la Collégiale. Ils ne manqueront pas de relever dans leur article la teneur du sermon sur la lumière qui protège des ténèbres et du péché. En revanche le symbole du cierge en lui-même leur échappe quelque peu : « Les servants de messe déambulent avec des cierges immenses dressés comme des glaives »...

Dimanche 22 février

La messe de 7 h à l'autel de Saint-Just rassemble une bonne trentaine de fidèles qui se rend ensuite à la Marche pour la Vie à Paris. Les rangs sont clairsemés à la messe de 10 h, mais c'est pour mieux remplir les boulevards parisiens et réaffirmer le respect de la vie de sa conception à sa fin naturelle.

Samedi 11 février

Une recollection est organisée à la Maison Padre Pio pour les membres de *l'œuvre Etienne Chavent*. Enseignements, messe, adoration du Saint Sacrement pour cette matinée destinée à soutenir par la prière les personnes visités, ainsi que pour ancrer spirituellement ces visites réalisées auprès des

malades. C'est actuellement une vingtaine de personnes âgées ou malades qui est visitée chaque mois par les membres de l'œuvre et l'abbé Rabany. Il est toujours possible de communiquer les coordonnées d'une personne dans le besoin, qui souhaiterait avoir de la visite ou recevoir la communion.



Je vous salue Joseph

Je vous salue Joseph vous que la grâce divine a comblé, le Sauveur a reposé dans vos bras et grandi sous vos yeux. Vous êtes béni entre tous les hommes, et Jésus, l'enfant divin de votre virginale épouse est béni.

Saint Joseph, donné pour père au fils de Dieu, priez pour nous dans nos soucis de famille, de santé et de travail jusqu'à nos derniers jours et daignez nous secourir à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.



UN CHEMIN DE CROIX LYONNAIS AU XVIIIÈME SIÈCLE

En 1764, paraissait à Lyon chez Jacquenod père et Rusand, libraires, un petit ouvrage de 357 pages intitulé « *Voyage du Saint Calvaire sur la Montagne des Martyrs de Lyon à Saint-Irénée* », enrichi de onze planches en taille douce sur les mystères de la Passion.

L'ouvrage, écrit par Messire Nicolas Nivon chanoine et infirmier de Saint-Irénée, contient un « *abrégé historique de l'Antiquité et Sainteté des Eglises de Saint-Just et Saint-Irénée où un très grand nombre de chrétiens ont été martyrisés et inhumés* ».

Il y a dans ce petit livre des indications précieuses mêlées au rappel d'antiques traditions.

Nous n'en retiendrons aujourd'hui que l'itinéraire du chemin de croix dont les stations s'échelonnaient entre les églises de Saint-Jean et de Saint-Irénée.

Première station

Dans l'église paroissiale de Sainte-Croix, « *à l'exemple de Messieurs les Comtes de Lyon qui, d'un temps immémorial vont processionnellement huit fois l'année faire les divins offices dans l'Eglise Collégiale de Saint-Irénée sur la montagne* ».

On sait qu'autrefois les deux églises de Saint-Etienne et de Sainte-Croix existaient aux abords septentrionaux de la Primatiale.

Deuxième station

A Saint Pierre le Vieux.

L'église était voisine de la cathédrale Saint-Jean. Une rue rappelle son nom.

Troisième station

A l'église des Révérends Pères Trinitaires.

Les religieux trinitaires avaient installé leur église et leur logement, entourés de deux jardins, montée du Gourguillon.

Quatrième station

A l'église des Dames religieuses du Verbe incarné.

Elle était alors située en haut du Gourguillon, près de la place Beauregard.

Cinquième station

A l'église des Révérends Pères Minimes.

Cette église, achevée en 1653, place de la Croix-de-Colle, était le siège de nombreuses confréries. Diverses familles y possédaient leur chapelle et leurs caveaux. Les Parisiens y avaient la chapelle de sainte Geneviève et saint Denis.

Sixième station

A l'église des Dames religieuses Ursulines de Saint-Just.

Leur couvent était bâti à peu près sur l'emplacement de l'ancien grand séminaire (lycée Saint-Just)

Septième station

A l'église de Saint-Just.

Elle a été édifiée entre 1565 et 1774, un peu en arrière de l'emplacement de l'ancienne église. On sait que dans le cloître de Saint-Just résidèrent le pape Innocent IV, les rois Saint Louis, Philippe le Bel, Charles VIII et François I°

Huitième station

Au-devant de la croix, hors des portes de Saint-Just, où était anciennement l'église dédiée en l'honneur des Macchabées et qui fut détruite par les calvinistes en l'an 1562.

Neuvième station

Devant la Croix du Calvaire de Saint-Irénée.

Dixième station

Au Saint Sépulcre, sous le Calvaire de Saint-Irénée.

Onzième et dernière station

Dans l'église de Saint-Irénée.

Ainsi les Lyonnais peuvent refaire par la pensée le chemin de Croix qu'accomplissaient sur la colline de Saint-Just leurs ancêtres du XVIIIème siècle.



LA MORTIFICATION

1- Nécessité de la mortification

C'est l'amour du cœur de Jésus qui revêt cette forme pour imiter le divin maître.

Il ne peut y avoir d'amour réel ou durable sans mortification car il en faut un certain degré pour éviter le péché et observer les commandements. Pour obtenir la grâce, la conserver, la multiplier, la pénitence est nécessaire à chaque pas. La sainteté suppose l'exercice héroïque de la pénitence, la meilleure preuve en est que celle-ci doit être prouvée à l'Eglise avant qu'elle consente à canoniser un saint.



Le monde, la chair et le démon sont les mêmes dans tous les âges ; et c'est pour cela que la pratique de la mortification a, dans tous les âges, les mêmes services à rendre.

2- Objections

- Etat de la santé publique plus faible (méfions-nous de nous servir du prétexte de la nature et de l'amour de nous-mêmes)
- Travaux du ministère des prêtres plus pénibles de nos jours (les tendances excessives vers le monde extérieur environnent l'âme de périls tels que les pénitences deviennent nécessaires pour combattre ces tendances)
- Se contenter des épreuves que Dieu vous envoie (la générosité dans les épreuves s'acquière par cet esprit intérieur de mortification et l'habitude de s'y soumettre ainsi, on tirera mieux profit de ces épreuves)

3- Utilité de la mortification

- Elle sert à dompter notre corps (la moitié des obstacles que rencontre notre vie spirituelle vient du corps)
- Elle étend notre horizon spirituel (notre conscience devient plus sensible ; du discernement du péché mortel nous passons à celui du péché véniel puis du péché véniel aux imperfections, des imperfections aux manières moins parfaites de faire les choses et de cela à la perception d'infidélités presque invisibles)
- Elle nous permet d'obtenir du crédit auprès de Dieu (la souffrance devient de la puissance dans les choses de Dieu ; Il a montré le prix qu'il y attache lui-même)
- Elle rend notre amour plus vif (l'objet de notre amour et de notre contemplation est aussi un objet de douleur et de souffrance ; notre cœur est rendu plus sensible aux émotions de l'amour)
- Elle fait perdre le goût du monde (le cœur est allégé du fardeau du corps, vidé des attachements terrestres et inondé de joie spirituelle)
- Elle donne le discernement spirituel (il ne faut pas abandonner trop tôt les voies où l'âme s'épure sous peine de retomber. Les difficultés de la pénitence font ressortir notre faiblesse et nous donnent l'humilité, la vraie connaissance de soi. Nos chutes nous avertissent que nous ne devons pas gravir la montagne trop vite...)
- Elle est étroitement unie à la prière (l'habitude de l'effort, de la persévérance dans l'effort nous aide à arriver à l'oraison qui est la voie d'union avec Dieu)
- Elle est la gymnastique de la sainteté (elle donne force et profondeur à notre sainteté)
- Elle permet d'obtenir la grâce de la mortification intérieure (si nos pénitences corporelles sont rares, elles nous offrent à chaque fois la difficulté d'un nouveau commencement. Nous ne pouvons sauver notre âme sans notre corps ; de même, nous ne pouvons mortifier notre jugement ni notre volonté sans mortifier notre corps en premier lieu)
- Elle forme à la vertu de discrétion (la discrétion, c'est l'habitude d'atteindre un but donné ; et savoir qu'on ne l'a pas atteint par soi-

même. La vertu éclate par l'obéissance, l'humilité, la défiance de soi et le détachement des pénitences elles-mêmes)

4- Différents types de mortification

Il faut observer une certaine méthode dans la mortification : mortifions-nous d'abord dans nos plaisirs, puis dans nos passions et réservons les peines pour la fin.

La mortification est de deux sortes; elle est intérieure ou extérieure :

❖ La mortification extérieure :

- Les pénitences qui affligent la chair (le jeûne, le froid, la veille, les situations inconfortables...) et la persévérance dans les mortifications (importance plus grande que leur quantité ou leur qualité)
- Veiller avec soin sur nos sens, réprimer légèreté, curiosité, affectation...
- Souffrir avec patience les maladies et les peines de la vie ; accepter la mort.
- Toutes les œuvres entreprises pour le bien de notre prochain, le soulagement des pauvres, la propagation de la foi...
- Tout ce qu'il y a de pénible dans les devoirs ordinaires et les vicissitudes de la vie : l'obligation de travailler, les inconvénients de la pauvreté, les intempéries... qui peuvent devenir autant de mérites quand on les accepte en esprit de pénitence en union avec les souffrances qu'elles ont causé à Notre-Seigneur durant sa vie mortelle.

❖ La mortification intérieure :

- Celle de notre jugement personnel (se défier de sa propre opinion et s'habituer à y renoncer).
- Mortifier notre volonté.
- Accepter les reproches des autres.
- Accepter la tristesse de l'âme délaissée.

- Accepter les tentations que Notre-Seigneur permet parfois pour nous éprouver et se soumettre avec douceur aux épreuves auxquelles nous soumet la volonté des autres.

5- Dangers de la mortification

- La vaine gloire, fierté (seul remède : pratiquer nos mortifications par obéissance)
- Croire qu'il faut souffrir pour être mortifié (la valeur de la mortification réside dans l'intention surnaturelle et non dans la somme des souffrances. Mortifier, c'est mettre quelque chose à mort ; c'est pourquoi la passion qui est déjà morte est plus mortifiée que celle qui est sur le point de mourir et cependant, celle-ci est susceptible de ressentir la douleur tandis que l'autre est désormais insensible. De même, ce n'est pas parce qu'on ressent du plaisir à se dévouer aux autres que l'on n'accomplit pas une pénitence ; la perfection ne consiste pas à faire le contraire de ce que nous aimons.)

6- Les illusions de la mortification:

Il y a quatre espèces de personnes qui peuvent s'abandonner à ces illusions :

- Ceux qui ont toujours mené une vie pure et innocente qui se croient dispensés de ne pratiquer aucune austérité. Ils ne comprennent pas pourquoi ils maltraiteraient un corps qui se montre si peu rebelle.
- Ceux qui malgré la gravité de leurs péchés sont mous et apathiques. Ils ont peine à se persuader que cette persécution d'eux-mêmes soit indispensable. Utile, oui ; mais indispensable ?
- Ceux qui ayant gravement offensé Dieu pensent qu'ils ne doivent pas mettre de bornes à leurs austérités. Ils sortent des limites d'une saine raison et demeurent insensibles aux inspirations de la grâce.
- Ceux qui sont zélés, enthousiastes et ardents et qui trouvent la paix dans la guerre, le repos dans la lutte et châtient leur corps. Ils prennent alors pour mortification ce qui n'est que l'assouvissement de leur nature.

D'après le R.P Frédéric-William Faber, de l'Oratoire in « *progrès de l'âme* »

FAISONS UN BON CAREME

Le Carême est un temps privilégié de 40 jours que l'Eglise met à notre disposition pour que nous nous tournions davantage vers Dieu et obtenions le pardon de nos péchés. C'est comme une grande retraite annuelle, à laquelle l'Eglise convie tous ses enfants, depuis le mercredi des Cendres jusqu'à la Fête de Pâques.

Mais que faire pendant le Carême ?

Tout d'abord ce que l'Eglise commande :

1. Les fidèles âgés d'au moins 14 ans sont tenus de faire abstinence de viande tous les vendredis pendant le Carême, ainsi que le mercredi des Cendres.
2. Les fidèles âgés de 18 à 60 ans sont tenus de jeûner le mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, et de consacrer, ce jour-là, un temps notable à la prière.

En quoi consiste le jeûne ? Il s'agit de faire dans la journée un seul véritable repas, les autres étant remplacés par une « collation » : une tasse de café, une assiette de soupe par exemple et un bon morceau de pain.

3. L'Eglise fait aussi aux fidèles une obligation de se confesser au moins une fois chaque année. L'approche de Pâques est un temps privilégié pour cela.
4. Enfin tout baptisé doit remplir le Précepte pascal, c'est-à-dire communier une fois (au moins) pendant le temps pascal (entre Pâques et Pentecôte).

C'est tout ? Oui, c'est tout ce que l'Eglise commande à ses fidèles.

Mais peut-on faire... un peu plus ? Bien sûr ! Et l'Eglise nous y invite. Chacun aura à cœur de s'imposer quelques pénitences en veillant toutefois à ne pas viser trop haut, mais à être avant tout régulier et fidèle à tenir ses résolutions. Le prêtre, au confessionnal, peut nous conseiller



ORDO LITURGIQUE

Mars 2017

Samedi 4 Mars : Samedi après les Cendres (Férie), 3ème classe cendré

Dimanche 5 Mars

Premier Dimanche de Carême, 1ère classe violet

Lundi 6 Mars : Lundi de la première semaine de Carême, 3ème classe cendré

Mardi 7 Mars : Mardi de la première semaine de Carême, 3ème classe cendré

Mercredi 8 Mars : Mercredi des Quatre-Temps de Carême, 2ème classe cendré

Jeudi 9 Mars : Jeudi de la première semaine de Carême, 3ème classe cendré

Vendredi 10 Mars : Vendredi des Quatre-Temps de Carême, 2ème classe cendré

Samedi 11 Mars : Samedi des Quatre-Temps de Carême, 2ème classe cendré

Dimanche 12 Mars

Deuxième Dimanche de Carême, 1ère classe violet

Lundi 13 Mars : Lundi de la deuxième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Mardi 14 Mars : Mardi de la deuxième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Mercredi 15 Mars : Mercredi de la deuxième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Jeudi 16 Mars : Jeudi de la deuxième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Vendredi 17 Mars : Vendredi de la deuxième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Samedi 18 Mars : Samedi de la deuxième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Dimanche 19 Mars
Troisième Dimanche de Carême, 1ère classe violet

Lundi 20 Mars
St Joseph, Epoux de la Ste Vierge et Patron de l'Eglise universelle,
1ère classe blanc

Mardi 21 Mars : Mardi de la troisième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Mercredi 22 Mars : Mercredi de la troisième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Jeudi 23 Mars : Jeudi de la troisième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Vendredi 24 Mars : Vendredi de la troisième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Samedi 25 Mars : Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie, 1ère classe blanc

Dimanche 26 Mars
Quatrième Dimanche de Carême (Laetare), 1ère classe rose

Lundi 27 Mars : Lundi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Mardi 28 Mars : Mardi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Mercredi 29 Mars : Mercredi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Jeudi 30 Mars : Jeudi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Vendredi 31 Mars : Vendredi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Samedi 1^{er} Avril : Samedi de la quatrième semaine de Carême, 3ème classe cendré

Dimanche 2 Avril
Premier Dimanche de la Passion, 1ère classe violet

LES PETITES SŒURS DE LA SAINTE ENFANCE

Le deuxième dimanche du Carême (le 12 mars) à l'issue des messes à Saint-Just, les Petites Sœurs de la Sainte Enfance (congrégation dont la maison générale est sise 12 rue du commandant Charcot) feront une vente au profit de leurs œuvres. Nous vous demandons de faire bon accueil à ces religieuses qui se dévouent depuis plus de 170 ans dans la région et en Afrique auprès des plus pauvres.

La Congrégation a été fondée à la Valla en Gier (Loire), c'est à dire en zone rurale, par le curé de la paroisse, l'Abbé Étienne Bedoin, en 1844, dans la mouvance des nombreuses fondations religieuses féminine au XIX^e siècle.

Le but apostolique de la Congrégation est essentiellement :

- D'assurer instruction et éducation chrétienne des enfants de familles pauvres, vivant dans les hameaux trop éloignés du bourg de la commune ;
- De visiter les malades ;
- D'être une présence de prière et d'accompagnement dans la foi pour les adultes.

L'originalité de cette fondation : des Sœurs allaient vivre par une ou deux, du lundi au vendredi, dans les hameaux, et venaient se ressourcer à la communauté chaque fin de semaine.

Il s'y ajouta très vite, l'apostolat d'une présence des Sœurs auprès des jeunes filles ouvrières, dans les fabriques, en cette période de développement industriel.

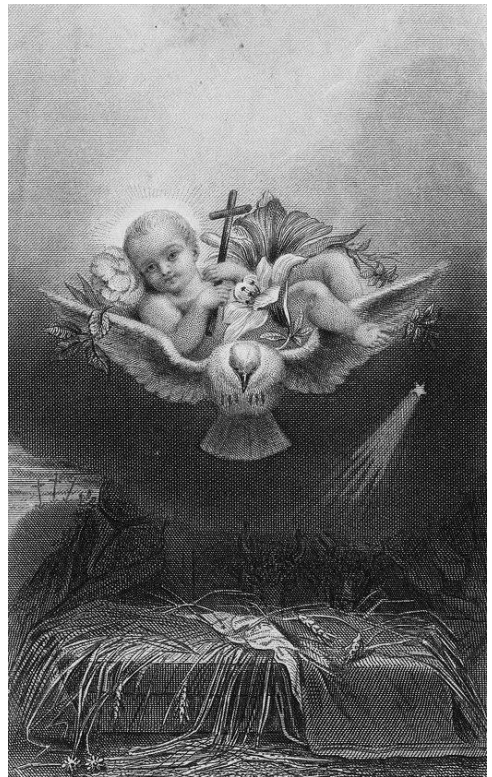
Très vite la congrégation prit son essor, particulièrement dans la Loire. Comme toutes les congrégations, elle subit les lois de 1905 et se disperse. Vers 1920 les communautés se reconstruisent et la vie reprend. La Maison Mère vient s'installer à Lyon en 1928.

En 1954, un appel est lancé par Monseigneur Dupont, évêque de Bobo-Dioulasso, en Haute-Volta. La supérieure générale et la maîtresse des novices partent en « éclaireurs » voir ce qu'il en est. Promis, des sœurs arriveront cette année! La consigne est tenue: les trois premières descendent du train en gare de Nyangoloko, le 31 décembre 1954, accueillies avec ovations par la petite communauté chrétienne. Une aventure commence; la pauvreté les attend mais elles la vivent dans la joie.

Elles ouvrent un dispensaire, assurent le recrutement des filles pour l'école (à leur arrivée il n'y a qu'une fille à l'école de garçons!), forment jeunes filles et femmes à la couture, au tricot... Peu à peu, d'autres communautés vont naître et se répandre dans d'autres diocèses, elles sont actuellement au nombre de huit et constituent une Région.

Des communautés se répandent dans le diocèse de Lyon. En 1997 elles répondent à un appel de l'Église du Chili. Une sœur Burkinabé est partie rejoindre cette communauté en 2003.

Dans le diocèse de Lyon, les communautés sont insérées à : Bron - Collonges au Mont d'Or - Givors - Gleizé — Villefranche - Lyon 5^e - Lyon 9^e - Lentigny - Régny - Roanne.



LA MORALE CHRETIENNE

Les principes essentiels pour agir moralement

- La justice- 1^{re} partie

Après avoir étudié dans ses grandes lignes la vertu de prudence, portons notre intention sur la deuxième des vertus cardinales : la justice. Son rôle tient une place toute particulière dans notre vie chrétienne car, comme les autres vertus, elle vient nous perfectionner individuellement, mais, de plus, elle vient régler les rapports des hommes entre eux.

Définition et division de la justice.

La justice est la vertu cardinale qui incline la volonté à rendre à chacun ce qui lui dû.

- elle est morale (et non théologique) car elle règle notre conduite
- elle est cardinale parce que fondamentale par rapport aux autres
- elle va être naturelle (acquise) si on l'exerce sans être en état de grâce, par un don ou une autorité purement naturel. Cette justice naturelle est présente dans tout cœur de l'homme en raison de la loi naturelle : ne pas voler, ne pas tuer...

- elle va être supernaturelle (infuse) quand elle est infusée dans l'âme en même temps que la grâce ; elle va être dirigée par la foi et l'amour de Dieu.

- elle sera donc méritoire: la charité augmentera grâce à l'exercice de la vertu de justice infuse.

Il y a trois sortes de justice :

1- la justice particulière : elle règle les droits entre les particuliers, entre personnes privées ; elle fait rendre à chacun ce qui lui est strictement dû (ce que nous faisons tous les jours, par exemple à la boulangerie).

2- la justice sociale : elle ordonne les citoyens à la société et la société aux citoyens pour promouvoir le bien commun.

Nous pouvons la diviser en trois groupes :

a) la justice légale : on rend à la société ce qui lui est dû ; c'est par elle que le chef commande ce qui est utile au bien du pays, le bien commun ; c'est elle qui nous demande de faire ce qui est commandé : les impôts justes...

b) la justice distributive: elle demande aux chefs des sociétés d'attribuer les biens, les charges et les fonctions suivant les capacités et les mérites de chacun

c) la justice vindicative: elle pousse les supérieurs à infliger aux coupables les justes peines qu'ils ont méritées afin de réparer le désordre commis.

3- la justice internationale : elle règle les relations entre les peuples, les pays. Elle comporte les droits des nations, les règles en temps de paix, en temps de guerre, le commerce international, etc.

Nous pouvons constater que la justice recouvre ainsi toute la vie en communauté ; c'est elle qui vient fonder l'ordre et la paix entre les personnes, les familles, les pays.

Quelle est la différence entre la justice et la charité ?

Lorsque je paye mes impôts ou que je donne de l'argent à un pauvre, dans les deux cas, je donne de l'argent. Mais est-ce bien la même vertu qui me fait agir ? Non, car l'objet propre de la justice est de rendre à chacun ce qui lui appartient strictement, non pas par convenance ou par charité.

La charité voit dans le prochain, un fils de Dieu, un frère et se fonde sur l'amour de Dieu ; la justice repose sur une différence qui fait que chacun a des droits propres.

« La justice regarde le prochain comme une autre personne, en tant qu'autre ; la charité le regarde comme un autre nous-même. »

(P. Garrigou-Lagrange)

La charité est plus excellente car elle est une vertu théologique et elle est aussi plus universelle.

L'objet concret de la justice.

La justice va s'intéresser à deux sortes de biens attachés à la personne humaine :

- les biens internes
- les biens externes

1- les biens internes ou immédiats

Ce sont tous les biens du corps (la vie et la santé) et de l'âme (la réputation, les produits de l'esprit, les dons naturels et surnaturels, etc.)

Principe : l'homme a le vrai domaine sur les biens propres de son corps et de son âme, mais dépendant de Dieu, surtout quant à la disposition de la vie.

Il est donc juste et bon de défendre tous ces biens; c'est même une obligation.

L'homme, en tant que créature de Dieu, doit exercer son droit suivant les lois divines, qui mettent une limite à son domaine.

C'est pourquoi, Dieu seul peut nous prendre la vie.

Pour aller plus loin :

Si les chefs d'Etats peuvent mettre à mort, c'est indirectement pour sauvegarder le bien public qui est attaqué illégitimement et dont ils ont la garde. Pour la même raison, ils ordonnent aux soldats de tuer l'ennemi de la patrie, en temps de guerre.

a) le bien de la réputation

Principe : l'homme a sur sa réputation un domaine direct et utile mais limité.

C'est pourquoi, on peut utiliser notre réputation à son propre avantage ou y renoncer pour un plus grand bien.

Nous avons une possession directe de notre réputation, elle est acquise par nous-même ou reçue légitimement par nos ancêtres.

Il est permis de défendre sa réputation contre les agressions injustes et de la réclamer si elle nous a été enlevée.

Il est aussi permis de renoncer à sa réputation pour obtenir un plus grand bien, par exemple, l'humilité.

Mais attention, le droit de disposer de sa réputation est limité :

- par les devoirs que l'on a envers soi-même : on ne peut pas se diffamer comme on ne peut pas s'attribuer faussement un crime par humilité car on ne peut pas faire le mal pour un plus grand bien ;
- par les devoirs que l'on a envers son prochain : on ne peut pas laisser attaquer sa réputation propre si cela doit nuire à sa famille, à son pays ;
- par les devoirs de sa responsabilité : on a besoin de sa bonne réputation pour bien remplir sa charge : un évêque, un curé, père et mère de famille pour leurs enfants...

b) les produits de l'esprit

Ce sont par exemple les livres, les découvertes, les œuvres artistiques, etc.

Tout le monde reconnaît que l'homme a le plein domaine sur les œuvres de son esprit, tant qu'elles ne sont pas publiées.

Celui qui utilise une invention d'un autre sans sa permission, ou qui édite un livre qui ne lui appartient pas, est tenu de réparer pour le tort causé.

2- Les biens externes de la fortune

L'homme a le droit de posséder des biens car il en a besoin pour défendre et conserver sa vie.

L'Eglise enseigne que ce droit de posséder est naturel et moralement nécessaire. Le pape Léon XIII, dans son encyclique *Rerum vovorum*, dit : « *Posséder les biens privément est un droit donné par la nature.* »

Qui est capable d'avoir des droits ?

Le droit est cette faculté morale et inviolable de posséder, faire ou exiger quelque chose.

Principe : seule la nature intellectuelle est capable de posséder.

Le droit est un pouvoir moral ; il ne peut appartenir qu'à un être capable de moralité, c'est pourquoi les animaux n'ont pas de droits, car il faut pouvoir se posséder et agir librement comme nous pouvons le voir pour les hommes.

Qu'en est-il pour les « *amantes* » (les « sans raison ») et les enfants avant l'âge de raison ? Ils sont en puissance d'avoir ces droits, ou s'ils n'ont pas cette intelligence, c'est par accident. Leurs droits sont exercés par leurs parents ou tuteurs.

Le péché contre la justice : l'injustice

L'injustice pourra être soit :

- formelle et volontaire donc imputable à celui qui a commis l'injure ;
- matérielle et involontaire, donc non imputable.

Il y a autant de lésion du droit qu'il y a de biens à léser :

Or, nous avons distingué trois sortes de bien : ceux du corps, ceux de l'âme, ceux de la fortune. Il y a donc trois sortes d'injures.

1- les injustices envers les biens du corps

Elles sont défendues par le cinquième commandement de Dieu : « Tu ne tueras pas. » Ce précepte interdit d'abord le suicide et le meurtre injuste du prochain ; il interdit aussi de blesser, mutiler, en un mot, tout ce qui peut nuire à son corps ou à celui d'autrui.

Mais si nous devons protéger notre vie, devons-nous fuir tous dangers ?

Pour des motifs suffisants, l'homme peut exposer et même sacrifier sa vie dans trois cas bien précis :

- pour rester fidèle à sa conscience : nous pouvons sacrifier notre vie quand c'est nécessaire pour rester dans le bien, pour rester fidèle à notre foi : c'est le martyr.

- pour le service du bien commun : le soldat peut exposer sa vie pour la défense de son pays. En temps d'épidémie, par exemple, les autorités, les médecins, les prêtres ont un devoir d'aller porter secours aux victimes même s'il y a danger pour leur vie.

- pour préserver et sauver un autre homme : on ne veut pas directement sa propre mort mais sauver la vie de l'autre. C'est ce que le Christ a fait pour nous en mourant sur la croix.

2- les attentats contre la vie d'autrui

- le meurtre : il est un homicide (toute action qui aboutit à la mort d'un homme) volontaire.

Il est l'injustice la plus grave car il brise ce droit fondamental qui est la vie. Cette malice peut devenir encore plus grave si c'est un parricide, conjugicide, infanticide, régicide, etc.

- l'euthanasie : (en grec : « bonne mort »)

Aujourd'hui, ce mot est galvaudé ; elle consiste à provoquer intentionnellement la mort d'une personne par une action ou une omission, afin de supprimer une souffrance présente, suspectée ou à venir.

Elle va à l'encontre des soins palliatifs qui, eux, ont pour but d'adoucir les souffrances physiques et morales des derniers moments de la vie. Les soins palliatifs sont bien sûr licites et très souvent méritoires grâce à l'offrande des souffrances traversées.

- l'avortement : il est la mort prématurée de l'embryon ou du fœtus au cours de son développement.

On parle d'avortement spontané ou fausse couche lorsqu'il s'agit d'une mort non provoquée. On parle d'avortement provoqué quand on met volontairement fin à la vie de l'embryon ou du fœtus. Seul ce dernier cas est un péché contre la justice car il entraîne la mort volontaire d'un être humain.

L'avortement est donc un acte criminel.

(En France : l'avortement instrumental peut être utilisé jusqu'à la 12^e semaine ; l'avortement par médicament est permis jusqu'à la 5^e semaine).

- la guerre : dans la morale de St Thomas, la guerre c'est un d'abord un péché, un très grave attentat contre la paix, entraînant toutes les conséquences qui vont contre la vie humaine.

Mais faire la guerre, est-ce toujours aller contre la justice, est-ce toujours un péché ? Pour que la guerre soit juste il faut qu'elle réunisse trois conditions :

- qu'elle soit décidée par l'autorité d'une société politique indépendante et qu'elle soit un moyen de dernier recours ;

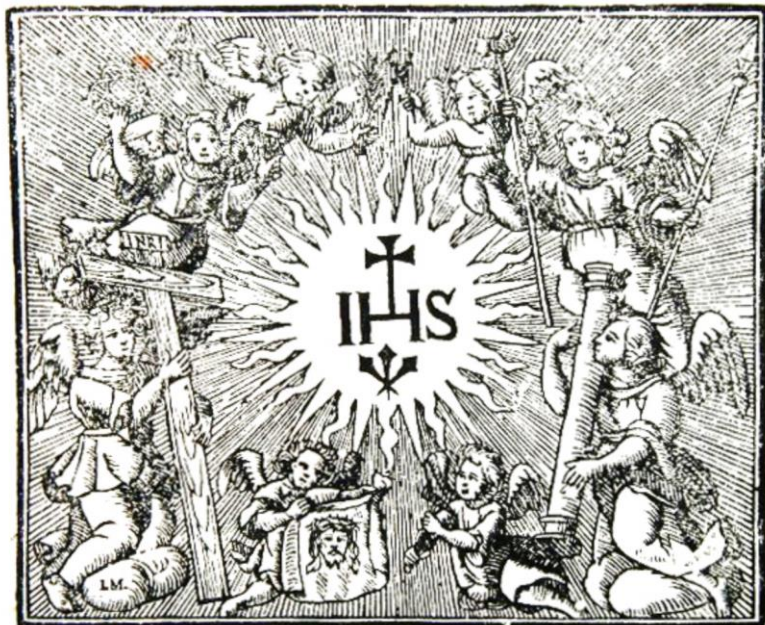
- qu'il y est une cause juste et proportionnée (moyens proportionnés) ; c'est le cas de la guerre contre un adversaire qui soutient ou vise une injustice ; La cause juste doit être assez grave pour tenir en compte les maux que la guerre entrainera.

- l'intention droite : les buts de la guerre et les sentiments doivent être conforme à la loi morale.

- le 1^{er} but : rétablir la justice ; mais il ne faut pas que s'ajoute d'autres buts moins honorables et qui peuvent entrainer l'injustice.

(à suivre...)

Abbé Côme Rabany, fssp



NOTRE DAME DE FATIMA

La communion réparatrice des cinq premiers samedis

En cette année 2017, nous solennisons le centenaire des apparitions de Notre Dame à Fatima (Portugal). Il est d'une grande importance de revenir au message que la Sainte Vierge nous a laissé, à travers la bouche de sœur Lucie, message que nous devons méditer et mettre en pratique.

En ce début d'année, nous voulons simplement rappeler une dévotion trop peu connue qu'est la communion réparatrice des cinq premiers samedis du mois, afin que nous puissions la mettre en pratique en ce centenaire que nous propose l'Eglise.

La Vierge disait à Lucie le 13 juin 1917, lors de la deuxième apparition :
« Jésus veut se servir de toi afin de me faire connaître et aimer. Il veut établir dans le monde la Dévotion à mon Cœur-Immaculé. À qui embrassera cette dévotion, je promets le salut, ces âmes seront chéries de Dieu, comme des fleurs placées par Moi pour orner son trône ».

Lucie entra en religion très jeune. C'est le 25 octobre 1925 qu'elle arriva au couvent des sœurs Dorotheés, à Pontevedra, où elle allait être de nouveau témoin d'apparitions de la Très Sainte Vierge.

Dans la soirée du 10 décembre 1925, la jeune postulante s'étant retirée dans sa cellule, reçut la visite de la Vierge et à côté d'Elle, portée par une nuée lumineuse, l'Enfant-Jésus. La Sainte Vierge lui montra un Cœur entouré d'épines qu'Elle tenait dans Sa main. L'Enfant-Jésus dit :

« Aie compassion du Cœur de ta Très Sainte Mère entouré des épines que les hommes ingrats lui enfoncent à tout moment, sans qu'il y ait personne pour faire acte de réparation afin de les en retirer. »

Puis, notre Mère du Ciel lui dit : *« Vois, ma fille, mon Cœur entouré d'épines que les hommes ingrats m'enfoncent à chaque instant par leurs blasphèmes et*

leurs ingratitude. Toi, du moins, tâche de me consoler et dis que tous ceux qui, pendant cinq mois, le premier samedi, se confesseront, recevront la sainte Communion, réciteront un chapelet, et me tiendront compagnie pendant quinze minutes en méditant sur les quinze mystères du Rosaire, en esprit de réparation, je promets de les assister à l'heure de la mort avec toutes les grâces nécessaires pour le salut de leur âme. »

Remarquons ici que cette demande de communion pour les premiers samedis est parallèle à celle du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie pour les premiers vendredis. Aussi, il faut bien comprendre que l'intention première de la dévotion réparatrice des cinq premiers samedis n'est pas d'obtenir la grâce de la persévérance finale, à savoir : être assisté à l'heure de notre mort pour aller au Ciel ; mais de **consoler le Cœur de Notre Mère du Ciel en lui retirant les épines que nous-même nous lui enfonçons par notre tiédeur, ainsi celles que les hérétiques, les impies, les apostats enfoncent dans Son divin Cœur** ; moyennant quoi, la Sainte Vierge promet assistance au moment où notre âme comparaitra devant Dieu.

Jésus, les deux années suivantes — le 15 février 1926 et le 17 décembre 1927 — a insisté sur la propagation de cette dévotion. Lucie a écrit : « *De la pratique de la dévotion des Premiers Samedis unie à la consécration au Cœur Immaculé de Marie dépend la guerre ou la paix du monde* ».

Sœur Lucie disait à Notre-Seigneur, lors de l'apparition du 15 février :
« *Mais mon confesseur disait dans sa lettre que cette dévotion ne faisait pas défaut dans le monde, parce qu'il y avait déjà beaucoup d'âmes qui vous recevaient chaque premier samedi, en l'honneur de Notre-Dame et des quinze mystères de Rosaire.*

« *C'est vrai, ma fille, que beaucoup d'âmes commencent, mais peu vont jusqu'au bout et celles qui persévèrent le font pour recevoir les grâces qui y sont promises. Les âmes qui font les cinq premiers samedi avec ferveur et **dans le but de faire réparation au cœur de ta mère du Ciel** me plaisent davantage que celles qui en font quinze, tièdes et indifférentes.*

« Mon Jésus bien des âmes ont de la difficulté à se confesser le Samedi. Si vous permettiez que la confession dans les huit jours soit valide ? »

« Oui. Elle peut être faite même au-delà, pourvu que les âmes soient en état de grâce le premier samedi, lorsqu'elles me recevront et que dans cette confession antérieure, elles aient l'intention de faire réparation au Sacré-Cœur de Marie ».

« Mon Jésus ! Et celles qui oublieront de formuler cette intention ? »

« Elles pourront la formuler à la confession suivante, profitant de la première occasion qu'elles auront de se confesser ».

Pourquoi cinq samedis ?

Il s'agit en effet de cinq samedis parce que, selon une révélation de Jésus, il y a cinq espèces d'offenses et de blasphèmes contre le Cœur Immaculé de Marie :

- 1) les blasphèmes contre l'Immaculée Conception ;
- 2) contre la Virginité de Marie ;
- 3) contre sa Maternité divine et contre le refus de la reconnaître également comme Mère des hommes ;
- 4) Il y a des gens qui cherchent à mettre dans le cœur des enfants l'indifférence, le mépris, et même la haine, contre cette Mère immaculée ;
- 5) Il y a ceux qui l'outragent directement dans ses saintes images.

Les conditions

Il y a quatre conditions pour gagner le privilège des cinq premiers samedis du mois.

1. La confession

- Pour chaque Premier Samedi une confession est requise avec une intention réparatrice ; elle peut être faite n'importe quel jour avant ou après le Premier Samedi à condition de communier en état de grâce ce jour-là.

- La voyante a demandé à Notre Seigneur : *« O mon Jésus ! Et les personnes qui oublieront de former cette intention (réparatrice) ? »* ; Jésus répondit : *« Elles peuvent*

la former dans la confession suivante en profitant de la première occasion pour se confesser ».

Les trois autres conditions doivent être réalisées le jour du Premier Samedi à moins qu'un prêtre, pour de justes motifs, ne permette de les réaliser le dimanche suivant ; ce sont :

2. La communion réparatrice

3. Le chapelet

Ce fut là le message souvent renouvelé de la Mère de Dieu aux petits bergers. En plus de la récitation du chapelet, les cinq premiers samedis, récitez-le **chaque jour de votre vie**. Plus que cela, imitez, l'exemple de la petite Jacinthe et efforcez-vous de le faire réciter chaque jour le soir en famille. Notre-Dame tenait toujours un chapelet entre ses mains lors des apparitions.

Elle demanda aussi aux trois enfants de réciter une prière spéciale après chaque dizaine : « *Vous récitez aussi après chaque "Gloire soit au Père" de chaque dizaine la prière suivante : « O mon Jésus, pardonnez-nous nos péchés, préservez-nous du feu de l'enfer et conduisez toutes les âmes au Ciel, surtout celles qui ont le plus besoin de Votre Miséricorde.* ». Après chaque dizaine de notre chapelet récitons donc cette belle prière, qui est en si parfaite harmonie avec l'esprit des apparitions de Fatima. Il est de la plus grande importance de se rappeler que la méditation sur les Mystères en récitant les prières du chapelet est une condition essentielle pour le bien réciter ; autrement il pourrait si facilement devenir une pure répétition mécanique de paroles.

4. La méditation pendant 15 minutes d'un seul mystère, de plusieurs mystères du Rosaire, ou de tous. Il suffit aussi d'une méditation ou d'une explication de trois minutes avant chacune des cinq dizaines du chapelet.

Dans ces quatre actes on doit avoir l'intention de faire amende honorable au Cœur Immaculé de Marie.

*CETTE DÉVOTION A ÉTÉ APPROUVÉE
PAR L'ÉVÊQUE DE LEIRIA-FATIMA LE 13 SEPTEMBRE 1939*

Profitons de ce centenaire pour renouveler notre dévotion envers Notre-Dame, qui par amour pour ses enfants, nous a confié un moyen très pratique

qu'est la communion des cinq premiers samedi du mois. Les grâces sont données, à nous de les recevoir.



Chapelet du premier samedi du mois (10h30 Chapelle de la maison Padre Pio) en l'honneur du centenaire des apparitions de Notre Dame à Fatima.

Célébrer le centenaire des apparitions de Notre Dame à Fatima, c'est prendre les armes du bon combat pour venir au secours du mal être et de la souffrance actuelle, c'est à dire ceux d'un monde sans Dieu, de plus en plus anéanti par un matérialisme athée destructeur des corps et des âmes.

Aussi, pour toute âme chrétienne de bonne volonté en état de grâce, prier devient la Priorité pour pacifier les cœurs. En effet, toute âme en prière a la capacité de devenir «une maison de prière » quelle que soit par ailleurs sa vocation propre. Lorsqu'elle tend à devenir un état d'esprit habituel, tôt ou tard comme l'expérience du passé le prouve, la victoire est au bout de ce dur combat spirituel, parce qu'il touche tout naturellement le Sacré Cœur de Jésus, le Verbe Incarné.

Ainsi aujourd'hui comme hier, comment ne pas croire sans hésitation à la Toute Puissance de sa Croix rédemptrice. Elle seule peut opérer gratuitement et de façon décisive la guérison de l'incurable Détresse de nos sociétés modernes délibérément athées. Priant et souffrant avec notre grand Roi nous obtiendrons Miséricorde, parce que Dieu est Amour infini.



ACTES DE CATHOLICITE

Naissance

- ❖ Le 15 décembre Adélaïde 5eme enfant chez Monsieur et Madame Jérôme Guigue.

Baptême

Est devenue enfant de Dieu

- ❖ Ombeline de Javel le 25 février en la Collégiale Saint-Just.

Décès

Ont rejoint le Père Eternel

- ❖ Madame Françoise Cognault, née Prévost dans sa 72^{ème} année le 6 février. Obsèques le 14 février en la Collégiale Saint-Just.
- ❖ Sœur Marie-Denise de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours, le 22 février. Ancienne économiste générale et grande amie de la Fraternité, elle avait fait son noviciat à ce qui deviendra la Maison Padre Pio. Nous assurons ses sœurs de nos prières et de nos condoléances. Obsèques dans l'intimité de la communauté. Vénérée Mère Chavent, priez pour elle.

ANNONCES REGULIERES

Catéchismes

- ❖ Pour enfants : de 4 ans à 11 ans, les mercredis hors vacances scolaires, à la Maison Padre Pio, de 10h30 à 11h30.
- ❖ Pour les collégiens : de 12 à 15 ans, un vendredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 18h15 à 19h15, à la Maison Padre Pio.
Prochains cours les vendredis 10 et 24 mars et le 7 avril .
- ❖ Pour les lycéens : de 15 à 18 ans, un mercredi tous les 15 jours, hors vacances scolaires, de 19h15 à 20h15, à la Maison Padre Pio.
Prochains cours les mercredis 8 et 22 mars et le 5 avril.
- ❖ Pour adultes : un jeudi par mois, à 20h30, à la Maison Padre Pio. Thème de l'année : « La morale Chrétienne ».
Cours le jeudi 6 avril : Etre meilleur chrétien par la Vertu de tempérance (1^{ère} partie).

Enfant de chœur

Répétition le samedi 18 mars de 10h30 à 12h00 en la collégiale Saint-Just pour le groupe Saint-Jean Berchmans.

Premier vendredi du mois

Le **vendredi 7 avril** comme tous les premiers vendredis du mois, messe chantée à 19h00, suivie de l'adoration Eucharistique jusqu'à 22h30 en la chapelle de la Maison Padre Pio. *Confessions de 20h00 à 21h00.*

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 18 mars** à 10h30 sur l'esplanade de la Basilique Notre-Dame de Fourvière, devant la statue du pape Jean-Paul II.

Cercle Saint-Alexandre : Groupe pour étudiants et jeunes professionnels.

Réunion un jeudi par mois à 20h30.

Contact : 07 81 99 58 48 - cerclesaintalexandre@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/CercleSaintAlexandre>

ANNONCES SPECIALES POUR LE CAREME

Durant le saint temps de Carême, Messieurs les abbés n'acceptent aucune invitation à déjeuner ou à dîner. Exception faite des dimanches midi et des fêtes de première classe.

❖ Chemin de Croix

Il sera médité tous les vendredis de Carême en lieu et place du chapelet, à 17h45, à la Maison Padre Pio, à partir du vendredi 3 mars.

❖ Salut du Très-Saint-Sacrement

Tous les dimanches de carême de 18h00 à 19h00 à la chapelle de la Maison Padre Pio, à partir du dimanche 5 mars.

Ornement Cendré

Comme vous l'avez remarqué à la messe du Mercredi des Cendres, nous avons repris l'antique tradition de la Sainte-Eglise de Lyon d'employer l'ornement gris cendré. Son usage est très ancien dans le rite Lyonnais et il est utilisé les jours de semaine pendant le Carême, aux offices et aux messes de la férie, du Mercredi des Cendres à la bénédiction du feu nouveaux le Samedi Saint (excepté le Jeudi Saint et le Vendredi Saint). Le gris Cendré, dont la couleur évoque la plus grande pénitence n'est pas employé le dimanche, qui reste en violet.

« Les Croix du Concile »

A partir du lundi qui suit le premier dimanche du Carême et jusqu'à la messe de la Vigile Pascale, les deux Croix du Concile, qui se trouvent derrière le maître autel (historique cf. Communicantes n°88) seront retirées en signe de pénitence.

ANNONCES PONCTUELLES

Aidez-nous à restaurer le Chemin de Croix de Saint-Just !

Nous lançons un appel au don pour la restauration du chemin de croix de la collégiale Saint-Just.

Il s'agit de 14 peintures sur toile d'1,58 m par 0,78 m, réalisées à la demande de la Vénérable Marie Potter, née à Bermondsey en Angleterre le 22 novembre 1847 et morte à Rome le 9 avril 1913, pour son couvent des sœurs du Cœur de Marie à Rome et qui nous a été offert l'année dernière.

Une intervention est nécessaire pour l'ensemble des œuvres qui n'ont bénéficié d'aucun soin depuis bien des années !

En cette période du Carême, où nous méditons sur la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, redonnons sa splendeur au Chemin de Croix de notre collégiale !

Bulletin de souscription disponible sur la table de presse.

Vous avez aussi la possibilité de faire un don directement en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine.

Les dons sont déductibles (aux conditions habituelles) de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune ou l'impôt sur les sociétés. Tout don, même modeste sera le bienvenu ! « Les filets d'eau font les grandes rivières ! » Merci, de participer ainsi à la restauration et à la mise en valeur de notre patrimoine.

Lundi 20 mars fête de Saint-Joseph

Attention, cette année le 19 mars tombant un dimanche, la fête de Saint Joseph est reportée au 20 mars.

Messe à 19h00 à la collégiale Saint-Just.

Confirmations

Nous aurons la grande joie d'accueillir, cette année, pour la cérémonie des confirmations, le dimanche 21 mai, notre Archevêque, S.E. le Cardinal Philippe Barbarin.

Si vous souhaitez recevoir, ou que votre enfant reçoive, ce sacrement important, ne tardez pas à vous inscrire au plus tôt auprès de Monsieur l'Abbé Meissonnier.

Inscriptions closes le 19 mars !

Une fiche prévue à cet effet est disponible sur la table de presse.



Récollecion de Carême 2017

Par les pères Louis-M. de Blignièrès, Réginald-M. Rivoire, Ambroise-M. Pellaumail de la **Fraternité Saint-Vincent-Ferrier**

Samedi 1^e avril

A la Maison Padre Pio

14 h à 17h 30, récollecion avec deux instructions : « Force et violence dans la pensée chrétienne » et « Le Rosaire, source de force pour les combats spirituels et temporels »

Dimanche 2 avril

A la Collégiale Saint Just

Prédication à toutes les messes (8 h 30 et 10 h)

10 h : Messe solennelle en rite dominicain

A la sortie des messes, quêtes pour la construction de la nouvelle église du couvent Saint-Thomas d'Aquin de Chéméré-le-Roi

Maitrise Saint-Just

Nous comptons créer une maitrise (chœur d'enfants), pour chanter en complément de notre valeureux Chœur Saint-Just lors des offices liturgiques à la Collégiale. Cette maitrise sera placée sous la direction de notre organiste Tristan Le Goff. **La Maitrise admet des garçons, âgés de 7 à 13 ans** après une audition d'entrée. Les enfants sont admis sans formation de solfège préalable, à condition qu'ils soient motivés et qu'ils aient une voix saine permettant un travail approfondi.

Les répétitions auront lieu à Saint-Just le mercredi de 10h30 à 12h00 en période scolaire.

La première répétition aura lieu après Pâques

Renseignements et inscriptions :

Abbé Meissonnier : 06 60 42 21 79

Tristan Le Goff : 06 77 97 46 58

Ouvroir Saint-Just

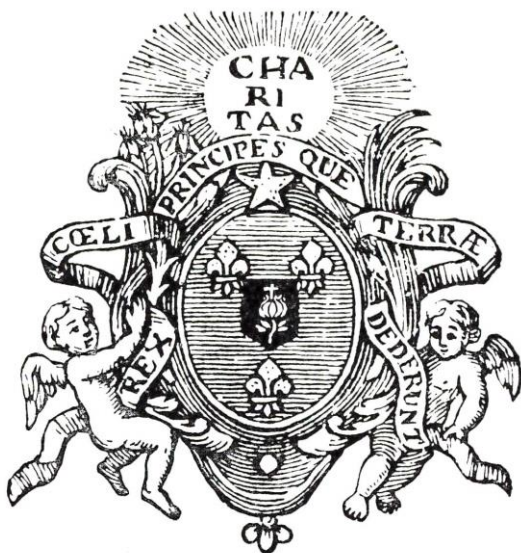
En préparation des offices de la Semaine Sainte et des Confirmations du 21 mai prochain, divers travaux simples de couture seront à effectuer, et tout particulièrement des tentures.

Nous aurions donc besoins de volontaires. Ces travaux s'effectueront en équipe une matinée, par semaine à la maison Padre-Pio.

Inscriptions : Angélique Gréco : 06 75 83 18 83

DATE A RETENIR

- ❖ Dimanche 21 mai : Confirmations
- ❖ Dimanche 11 juin : Communions solennelles.
- ❖ Dimanche 18 juin : Premières Communions et Fête-Dieu.
- ❖ Samedi 24 juin : Kermesse paroissiale
- ❖ Samedi 1^{er} juillet : Ordinations sacerdotales à Wigrazzbad



OFFRANDE DE CAREME 2017

Bien chers fidèles,

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement à votre service. Voilà pourquoi l'Eglise commande aux fidèles de subvenir aux besoins du Culte Divin et de ses ministres. Cette offrande n'est donc pas une aumône facultative mais un devoir de religion qui oblige chacun en conscience.

C'est près de 7 000 € que nous devons trouver tous les mois pour subvenir :

- aux charges fixes de notre apostolat : traitements, indemnités, charges sociales pour quatre prêtres, impôts, contrats de sécurité de la Maison Padre Pio.
- aux dépenses courantes : eau, gaz, électricité, téléphone, dépenses du culte, etc.

Vous le savez : nous ne recevons aucune aide ni de l'état, ni du diocèse, ni de la Fraternité Saint-Pierre. Nous ne pouvons donc compter que sur les quêtes¹ et sur vos dons.

Pour les quêtes, chaque fidèle donne en moyenne 1,10 €/Messe. Essayons de tendre vers les 2,00 € : cela vous appauvrirait peu et nous aiderait grandement.

Pour les dons ponctuels ou par virement régulier, vous pouvez bénéficier avantageusement de la fiscalité : vous pensez donner 100 €, donnez 300 €, et déduisez 200 € de vos impôts !

Chaque année, vous recevrez un reçu fiscal² pour toute somme versée à la Fraternité Saint-Pierre à Lyon.

¹ Les quêtes rapportent en moyenne 390 € pour les trois messes du dimanche. Depuis notre arrivée à Saint-Just, comme toutes les paroisses du diocèse, nous devons reverser, de façon totale ou partielle, une dizaine de quête par an.

² Vous pouvez bénéficier d'une déduction d'impôts de 66% du montant de vos dons dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Si vous êtes assujetti à l'ISE, vous pouvez aussi nous aider³.

Vous pouvez encore bénéficier de la fiscalité des entreprises : déduisez 60% du montant du don dans la limite de 5‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe.

Le produit des dons et des quêtes nous a permis d'équilibrer cette année notre budget, soyez-en vivement remerciés !

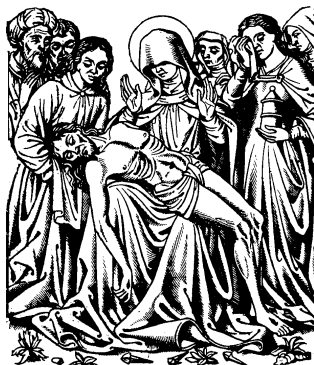
Grâce à vous encore, la collégiale Saint-Just a pu retrouver une partie de sa beauté : ornement des autels, tentures, tapis, nettoyages divers, ...

Mais beaucoup reste à faire : sonorisation, chauffage, accord et relevage de l'orgue, restauration des tabernacles, nouveaux bancs, peinture des portes de l'église, etc.

Sans vous aucun des investissements nécessaires ne sera possible !

Conscients de vos sacrifices et reconnaissants pour votre soutien, nous vous assurons de notre prière et de notre dévouement quotidiens. La messe du dimanche de Pâques sera célébrée pour les bienfaiteurs de la fraternité. Merci !

Vos prêtres



³ Contactez pour cela l'abbé Meissonnier.

INTENTIONS DE MESSES

Lorsque vous demandez une intention de Messe, prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe. Ceci afin d'éviter de lourdes écritures de comptabilité. Merci d'avance.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **17 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **170 €** ;
- un trentain grégorien : **565 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Je joins un chèque à l'ordre du prêtre par lequel je souhaite faire célébrer ces messes

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de la Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Brice Meissonnier.

Responsable de la rédaction

Abbé Brice Meissonnier.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : en cours.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison saint Padre Pio

1, chemin de petite Champagne
69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 11 69
www.communicantes.fr

Abbé Brice Meissonnier - Supérieur

Tél : 04 72 16 11 61 Mobile : 06 60 42 21 79 Courriel : abbemeissonnier@gmail.com

Abbé Côme Rabany

Tél : 04 72 16 11 63 Mobile : 07 63 02 48 09 Courriel : comerabany@outlook.fr

Abbé Pierre-Emmanuel Bonnin

Tél : 04 72 16 11 62 Mobile : 06 67 46 10 71 Courriel : pebonnin@gmail.com

Abbé Thibault Paris

Tél : 04 72 16 11 65 Mobile : 07 61 09 44 76 Courriel : abbeparis@gmail.com



HORAIRES DES MESSES A LYON

Dimanches et jours de précepte

Confessions pendant la Messe de 8h30, et de 9h30 jusqu'au sermon de la Grand'Messe

08h30 : **Messe basse en la Collégiale Saint-Just**
10h00 : **Grand'Messe en la Collégiale Saint-Just**
19h30 : **Messe basse à la Maison Padre Pio**

En semaine

Maison Padre Pio

9h00 & 18h30 : du lundi au vendredi (*confessions de 18h00 à 18h25*)
11h00 : le samedi (*confessions de 10h30 à 10h55*)

COLLEGALE SAINT-JUST : *41 rue des Farges, 69005 Lyon.*

MAISON PADRE PIO : *1 chemin de Petite Champagne 69340 Francheville*